

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN  
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. ONF – Programme des travaux d'exploitation 2018
5. Bois 3<sup>ème</sup> âge – Année 2018
6. Protocole « Participation citoyenne »
7. Convention « Protection Sociale Complémentaire Prévoyance » avec le Centre de Gestion
8. Aménagement des horaires de travail du service technique
9. Subvention pour l'HWK – Monument national 1914-1918
10. Informations - Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint  
M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

Et M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWSKI, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, M. Maurice PLOSKONKA, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Frédéric GOETZ, Evelyne BOLL, Joël JECKER

Ont donné procuration : Frédéric GOETZ à Sandrine BLONDEAU, Evelyne BOLL à Frédéric BILLAUD

Sur proposition de Mme le Maire, Mme Sandrine BLONDEAU, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

**Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018**

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de onze voix pour et trois abstentions (S. NOTO-SUPPIGER, F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

**Point n°2 - Finances**

Néant

### Point n°3 – Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

#### **(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
28/05 au 07/06/2018	ACCH	Fête de la Fraxinelle	800 €
16/06/2018	Habitant de la commune	Fête privée	680 €
30/06/2018	JMH	Fête de la Musique	600 €

#### **(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;**

Madame le Maire informe que douze déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance, aux demandes respectives de Me Aurore LUDWIG, le 7 juin 2018, Me Michèle BARTH COUSTAU le 18 juin et le 6 juillet 2018, Me Hubert PREISEMANN le 18 juin et les 11 et 12 juillet 2018, de Me Stéphanie MEYER-ADANIR le 28 juin 2018, Me Claude BAUER le 25 juillet 2018, Me Bérénice GABRIEL le 31 juillet 2018 et Me Christophe SCHMITT-SAURET le 9 août 2018, et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
06/2018	Rue du Cimetière	Section n°01 Parcelles n° 154/09	550 m <sup>2</sup>	Non bâti	UA	-
07/2018	Rue des Bleuets	Section n°06 Parcelle n° 336/51	91 m <sup>2</sup>	Non bâti	NAa	-
08/2018	Annulée et remplacée par la DIA n°11-2018					
09/2018	Rue du Merisier	Section n°07 Parcelles n°101(31)/01, 103(60)/31, 89/31	1957 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-
10/2018	Rue de l'Ancolie	Section n°290/45	626 m <sup>2</sup>	Non bâti	NAa	-
11/2018	Rue de Colmar	Section n°01 Parcelle n°152/18	348 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	-
12/2018	Rue de Fessenheim	Section n°24 Parcelle (d)21	447 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-
13/2018	Rue de Fessenheim	Section n°24 Parcelle (b)21 et (e)22	914 m <sup>2</sup> et 417 m <sup>2</sup>	Non bâti	UC/NC	-
14/2018	Rue de Fessenheim	Section n°24 Parcelle n° (a)21	542 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-

15/2018	Rue de Fessenheim	Section n°24 Parcelles n°22 et 202/21	2939 m <sup>2</sup> et 5654 m <sup>2</sup>	Non bâti et Bâti	UC/NC	-
16/2018	Rue de Meyenheim	Section n°01 Parcelles n°149/59	802 m <sup>2</sup>	Non bâti	UC	-
17/2018	Rue de la Fraxinelle	Section n°04 Parcelle n°68 et 81/13	1312 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	-

#### **Point n°4 – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2018**

L'Office National des Forêts nous propose pour l'exercice 2019 :

- un programme de travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes en vente sur pied, pour un montant de 471,94 € HT (Abattage, façonnage des bois) et de 283,22 € HT (Débardage de bois), document en date du 16 août 2018 ;
- un programme des travaux patrimoniaux (sécurisation des lots de bois de chauffage et abattage des arbres supérieur ou égal à 30 cm dans le lot 11i) pour un montant de 1006,88 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à raison de douze voix pour et deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

- **Accepte** le programme des travaux d'exploitation (Etat Prévisionnel des Coupes) pour un montant total de 1762,04 € HT localisés dans le lot 11i.

#### **Point n°5 – Bois 3<sup>ème</sup> âge – Année 2018**

L'entreprise chargée du façonnage et de la livraison du bois n'est pas en mesure cette année d'accomplir les travaux. La commune, avec le soutien de M. David DROUIN, représentant de l'ONF, est à la recherche d'un nouveau prestataire. Cette tâche s'avère difficile car les tarifs des prestations se trouvent plus élevés. Les prix proposés jusqu'à présent pour les différentes options par la commune ne pourraient être maintenus.

Après délibération, l'assemblée communale décide, à raison de douze voix pour et deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

- **De proposer** une corde gratuite aux personnes âgées de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui souhaitent la façonner elles-mêmes, sans contrepartie aucune ; et ayant une filiation directe avec l'exploitant (selon les modalités décidées le 11 septembre 2014). Cette corde ne pouvant être destinée à la vente.
- **De programmer** début novembre 2018 un conseil municipal spécial « opération bois », dédié à la corde de bois enlevée.

*Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER informe Mme le Maire qu'elle vient de réceptionner un SMS de M. Joël JECKER pour informer de son absence à la séance.*

#### **Point n°6 – Protocole « Participation Citoyenne »**

Le concept de « participation citoyenne » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concerté et partenariale. Le dispositif vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s’y produire, permet de développer un nouveau mode d’action d’information des forces de l’ordre.

Conformément à l’article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sureté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes du protocole transmis avec la convocation, et après en avoir délibéré, à raison de douze voix pour et deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

- **Décide** l’adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »,
- **Autorise** le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » avec le représentant de l’Etat.

**Point n°7 – Participation de la commune à la protection sociale complémentaire Prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion**

Les garanties souscrites sont les suivantes :

Choix unique :

GARANTIES	INDEMNISATION	TAUX
Incapacité temporaire total de travail	95% de l’assiette nette (TIB* + NBI* + RI*)	0,89 % sur assiette
Invalidité permanente	95 % de l’assiette nette (TIB * + NBI * + RI*)	
Perte de retraite suite à invalidité	95 % de l’assiette nette (TIB* + NBI*)	0,45 % sur assiette
<b>OPTION AU CHOIX POUR L’AGENT</b>		
Décès ou Perte totale et irréversible d’autonomie	100 % du revenu annuel brut (TIB* + NBI* + RI*)	0,33 % sur assiette

\*TIB : Traitement Indiciaire Brut ; \*NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire ; \*RI : Régime Indemnitaire

Hors la présence de Céline BARQUIN, secrétaire de mairie, le Conseil municipal, après délibération, **décide** à raison de douze voix pour et deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

**Article 1** : d’accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

**Article 2** : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l’agent, à 30 € par mois ;

**Article 3** : d’adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d’une durée maximale d’un an en cas de motifs d’intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

**Article 4** : d’autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l’adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

## Point n°8 -Aménagement des horaires de travail du service technique

En ce qui concerne les horaires d'été, il convient de les modifier en cas de canicule, afin de réduire la pénibilité des tâches extérieures.

Madame le Maire propose les horaires suivants en cas de canicule :

<b>HORAIRES SPECIFIQUES EN PERIODE DE CANICULE (déclenchée par la Préfecture)</b>	
lundi	<b>06H00 - 12H00</b>
mardi	<b>06H00 - 12H00</b>
mercredi	<b>06H00 - 12H00</b>
jeudi	<b>06H00 - 12H00</b>
vendredi	<b>06H00 - 12H00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 HEURES</b> (les heures manquantes seront rattrapées ultérieurement (2 heures/jour))

**Après avis favorable du comité technique, le conseil municipal, après en avoir délibéré**, à raison de douze voix pour et deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration),

➤ **Accepte** d'aménager le temps de travail sur les horaires d'été des agents du service technique (agents saisonniers compris) relevant de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts, en période de canicule déclenchée par le Préfet du Haut-Rhin ;

➤ **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## Point n° 9 - Subvention pour l'HWK – Monument national 1914-1918

Rapporteur : Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, délégation « Finances »

Inauguré le 10 novembre 2017, l'Historial franco-allemand sur le site du Hartmannswillerkopf (Viel Armand) est ouvert depuis le 3 août 2017.

Haut-lieu de mémoire, le HWK est l'un des quatre monuments nationaux de la Grande Guerre, avec un champ de bataille, une nécropole nationale et une croix sommitale haute de 20 mètres dominant la plaine d'Alsace. Mise en lumière en 1936, elle est aujourd'hui en panne, son installation électrique est obsolète et de surcroît elle est régulièrement foudroyée.

Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK) n'a pas les moyens financiers pour la remettre en lumière. Le devis après consultation, s'élève à 43 000 € (réfection du paratonnerre et éclairage par LED).

A l'approche du centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre, le CMNHWK souhaite remettre en lumière la croix sommitale en adressant un courrier à tous les élus haut-rhinois sollicitant le versement d'une somme de 100 € par commune pour que cet important investissement puisse être réalisé.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de dix voix pour, deux abstentions (F. BILLAUD et E. BOLL par procuration) et deux voix contre (S. SENEZ et M. NAEGELIN)

➤ **Donne** son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à l'Association CMNHKW.

## **Point n° 12 – Informations - Communications**

### **Madame le Maire :**

#### **Cabine haute (rue de Fessenheim)**

Suite à un article paru dans le journal l'année passée à propos d'une réhabilitation d'une cabine haute dans la commune nouvelle du Haut-Soultzbach, j'ai pris contact avec le Syndicat départemental d'Electricité. Cette réhabilitation peut se faire car le syndicat a provisionné un montant et dressé une liste des cabines à réhabiliter si les communes le souhaitent.

Cette opération pourrait se faire l'année prochaine, j'attends un courrier du syndicat et la discussion sera ouverte au sein du conseil quand j'aurai tous les éléments.

**SIVU Centre Hardt et le CPI de Roggenhouse** : cette fusion devrait être opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

### **Manifestations :**

- Salon de l'artisanat se tiendra, cette année à Fessenheim, les 28,29 et 30 septembre 2018
  
- Deux concerts dans notre salle polyvalente au mois de novembre :
  - Samedi 10 novembre en soirée, un concert de l'orchestre symphonique de Mulhouse, dans le cadre des concerts décentralisés
  - Dimanche 18 novembre à 16H00, un concert de l'orchestre philharmonique de Lutterbach.
  
- Samedi 1<sup>er</sup> décembre à 16H00 à la caserne de Hirtzfelden, se tiendra la cérémonie officielle de la fusion du SIVU Centre Hardt et du CPI de Roggenhouse.
  
- Samedi 8 décembre, la fête de Noël des Aînés avec la préparation de la salle, la veille, le vendredi 7.  
Les devis pour le choix du restaurateur sont en cours.  
Le même jour, se tiendra la parade des Pères Noël en moto aux alentours de 14H00.

### **Travaux sécuritaires sur la RD2, création de bateaux, arrêts de bus**

- L'instruction de la DIDP (demande d'intervention sur domaine public départemental) m'a été promise par M. Eric Cavanna pour la fin de cette semaine
- Le dossier de subvention pour l'aménagement du carrefour devant la mairie va être re-proposé à la commission permanente du CD68.

### **Parking à l'arrière de l'école**

Le devis de remise en état se chiffre à 4704 € TTC suite au rodéo motorisé du samedi 1<sup>er</sup> septembre en début de soirée.

**Les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :**

**Jeudi 8 novembre 2018 (spécial bois des aînés) et mercredi 28 novembre 2018 à 19 h.**

## **Stéphane SENEZ, 1<sup>er</sup> adjoint**

### **PLUi**

La commission intercommunale se réunit les lundis, toutes les semaines. Pour information, sont évoqués :

- Le futur règlement du PLUi avec la mise en place de clauses, commune par commune (spécificités, architectures, monuments historiques...)
- La programmation de réunions en commune avec l'Adauhr, pour présenter le règlement finalisé ;
- Des réunions publiques seront programmées.

Du fait de l'arrêt de la Centrale de Fessenheim, il s'avère que de nouvelles études environnementales sont nécessaires. Une étude environnementale dure 1 an (quatre saisons). Trois mois sont par la suite nécessaires pour l'intégrer au PLUi, et ce, avant septembre 2019.

## **Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint**

### **Subventions accordées :**

- Club House : Coût des travaux 11409 € ; subvention de 7811 € par Primes Energie
- Une cinquantaine de candélabres ont été changés sur deux ans dans le cadre du TEPCV pour un coût de 50 000 €, une première subvention par la DREAL Grand Est de 5000 € a déjà été versée et une de 12 000 € doit encore entrer.

## **Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe**

### **Ecole**

Le nombre d'élèves inscrits cette année à l'école primaire est de 140, répartis de la manière suivante :

Maternelle (3 niveaux) : 47 enfants (23 élèves M. Gantner, 24 élèves Mme Walter)

Elémentaire (2 niveaux) : 93 enfants (CP-CE1 23 élèves Mme Heitz, CE1-CE2 22 élèves Mme Hartmann, CE2-CM1 23 élèves Mme Colin, CM1-CM2 25 élèves Mme Peter -en poste sur un mi-temps- complétée par Mme Seeharz (75%) qui prend le relais les jeudis et vendredis et assure le remplacement de Mme Walter en maternelle les mardis, journées de décharge de direction).

### **Conseil municipal des enfants**

L'élection d'un Conseil Municipal des Enfants sera reconduite pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive depuis 2014.

Au programme, l'apprentissage de la citoyenneté, le patrimoine local, le fonctionnement d'une commune et des institutions françaises.

La commune apportera, dans la limite de ses moyens, son soutien aux projets que souhaitent porter ou relayer les jeunes élus, par exemple "la mise en place d'une "boîte à lire" par les élus juniors du mandat 2017-2018.

### **Une Naissance, un Arbre**

L'opération "une naissance, un arbre" aura lieu le samedi 17 novembre 2018 sur le parking, à l'arrière de l'école. Sont concernés les 15 enfants nés en 2015 qui auront ainsi 3 ans au cours de l'année 2018. Les familles qui souhaitent participer et planter symboliquement leur arbre (cerisier japonais à fleur double variété "kazan") seront prochainement invitées par courrier et pourront faire part de leur souhait de participer à la plantation.

## **Maurice PLOSKONKA, conseiller municipal avec délégation**

Suite à la prise d'arrêtés réglementant la circulation, un panneau « STOP » a été placé rue du Schmollgasse au droit de la rue des Landes, et des panneaux « rouler au pas » et « céder le passage », pour sécuriser l'entrée/sortie des Points d'apports volontaires rue des Coquelicots, ainsi que des panneaux interdisant la circulation aux 2 et 4 roues motorisés sur le Kapellenweg

Madame le Maire clôt la séance à 19 h 55.